

Les hors-sujets du p'tit Fayot !



Vous avez sans doute vu ces communications du SNCTA local LFMM qui croit malin de reprendre « au stylo rouge » nos publications où nous avons eu **l'outrecuidance de dénoncer les attaques du projet d'Arrêté 2020 de l'Administration contre nos conditions de travail.**

Faut-il les voir en prise à une sorte de crise aiguë du syndrome de Stockholm, eux qui passent définitivement trop de temps, en coulisses, au plus près de l'Administration? Qu'ils reviennent débattre de manière transparente dans les instances de Dialogue Social et promis, nous les aiderons à ne pas rechuter !

C'est vraiment confondant : là où ils prétendent au stylo rouge donner des leçons de syndicalisme, ils ne font en fait que démontrer une bien triste réalité : leur suivisme, ou pire leur désertion.

Tout est à l'avenant mais prenons l'exemple du préavis de dépôt de congés. Dans notre papier nous rappelions qu'à Aix, dans le cadre des textes régissant encore nos conditions de travail (dans ce cas précis: Circulaire n°8-174 sg/sdp 2 du 17 déc 2008) ce préavis était de 9 jours alors que le projet d'Arrêté 2020 en prévoit 30. Et nos représentants SNCTA de nous épingleur en rappelant que le corps de l'actuel texte référence fixe ce préavis à 15 et non 9 jours.

PARFAIT ! Passage de 15 jours à 30 jours, la marche reste haute...même double ! mais ce n'est pas le problème majeur.

Le problème majeur est que ces représentants du personnel oublient que des syndicalistes, des vrais eux, sont parvenus localement à affaiblir une contrainte d'un texte-matrice. Au lieu d'annoncer les textes de leur chère Administration, ils feraient mieux de se retrousser les manches et œuvrer eux aussi à en réduire l'impact délétère sur nos conditions de travail.

Avec eux nous en sommes loin.

Le SNCTA LFMM a manœuvré de concert avec l'Administration pour imposer à Aix une expérimentation 7/12 option 1 du Protocole 2016 où le dépôt de congés est fixé à J-25. Et bien on prend plein pot J-25 !

PIRE : ces expérimentations sont censées être justifiées par une volonté de réduire la fatigue lors de la période de charge. Avec le SNCTA LFMM, à la trappe ! L'urgence de mettre en place l'expé coûte que coûte était sûrement plus forte que ce vœux pieux...

Nous l'avons compris. **Le SNCTA ne s'oppose jamais véritablement aux attaques de l'Administration car il y voit une aubaine vers plus de rémunération. Le SNCTA ne défend pas nos conditions de travail.** Il les vend ! Encore plus terrible, par manque cruel de cran, **il les brade** et commence toujours, pour nous le faire oublier, par nous expliquer que les attentes de l'Administration ont quelque chose de « légitimes ». **Et au final, le SNCTA, en faible, n'obtient de l'Administration que le prix que elle a fixé.** Ainsi notre patrimoine commun de conditions de travail est liquidé et part à vau-l'eau.

Mais il est encore temps de dire : STOP. C'est à vous AUSSI d'agir !

